

Une ambition renforcée pour la reconquête de la biodiversité



Une nouvelle approche et de
nouveaux outils

Alexandre BACHER / Céline PIGEAUD
Annecy, le 24/10/2019



Les actions de l'AGENCE DE L'EAU



Lutte contre les pollutions :
industrielles,
domestiques et agricoles

Équilibre entre
ressource en eau
et prélèvements

Restauration et préservation
des milieux aquatiques :
cours d'eau, zones humides

Un objectif central :

**Restaurer et préserver le fonctionnement des MILIEUX AQUATIQUES
pour maintenir leur BON ETAT sur le long terme**

(cf. application de la Directive cadre européenne sur l'eau du 23/10/2000)

Le PDM comme feuille de route pour interventions sur milieux aquatiques

Les PGSZH pour prioriser les zones humides prioritaires pour une
restauration des fonctions dégradées



Contribution
directe à la
biodiversité



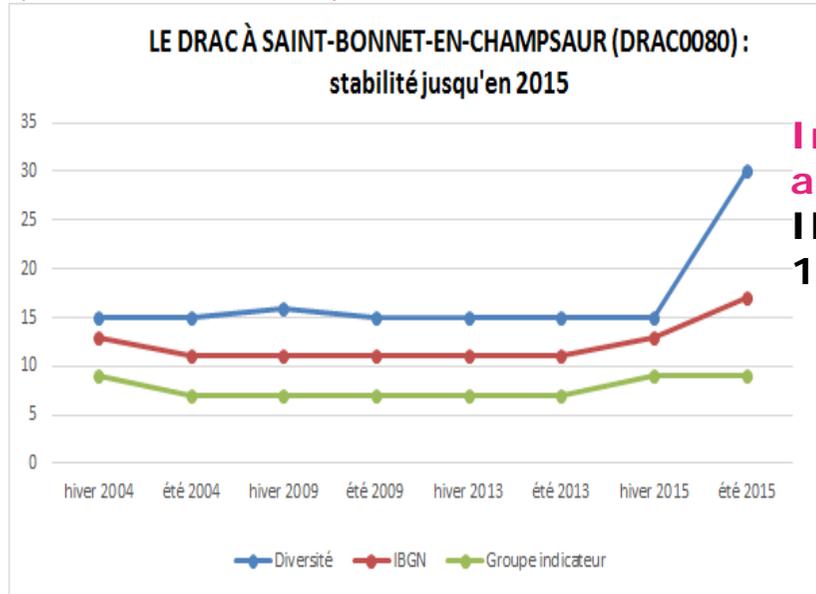


Un programme et des moyens pour l'eau et la biodiversité

Restauration des habitats et de la
biodiversité :
ça marche !

Restauration morphologique du DRAC

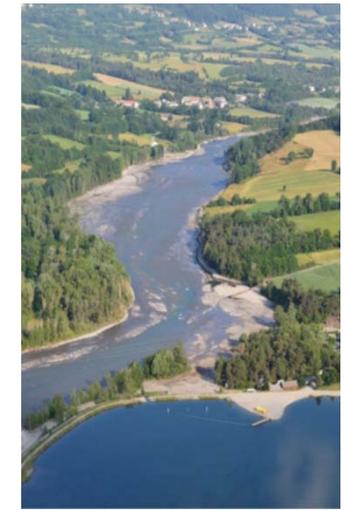
(Source CLEDA)



Invertébrés aquatiques
IBGN : 11 à 17/20



AVANT



APRES



Oiseaux

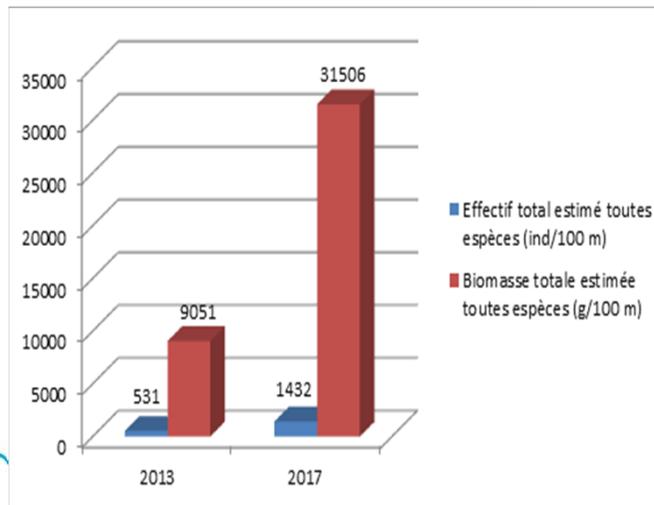
2013 : 54 espèces, en régression

2017 : + 200 espèces, Petit gravelot, Chevalier guignette, Cincle plongeur, Martin pêcheur

+ **Retour d'espèces migratrices** (Échasse blanche)

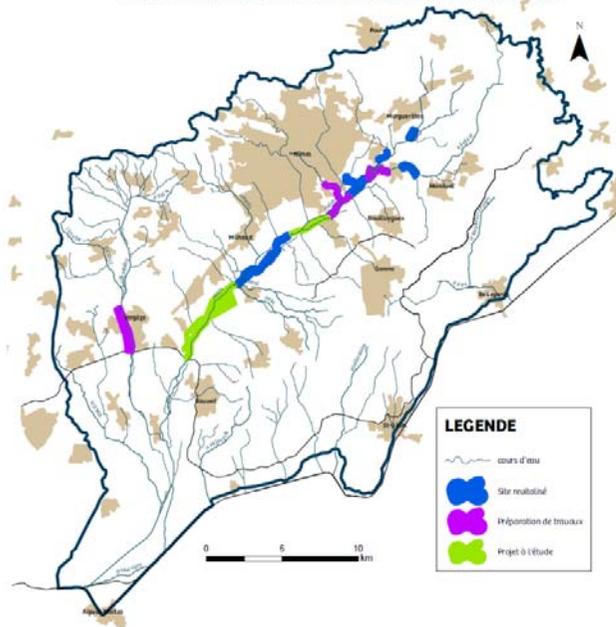


Poissons
X 3 en biomasse et densité (truite)
+ nouvelles espèces : blageon, vairon





Avancement des opérations de revitalisation
sur le bassin versant du Vistre
2019



Revitalisation du Vistre (30) – (source Eptb Vistre- Irstea)



MILHAUD



AVANT



BOUILLARGUES

APRES





LP 24 « PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX »

RM : objectif prioritaire sur le 11^{ème} programme

= Engager la restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau

+ 3 indicateurs de pilotage : 10 000 hectares de zhs

500 ouvrages pour la continuité

Diminuer la pression de mouillage de 25% pour la mer

NEW : FONCIER

1: SDAGE ET PDM

1-1 Cours d'eau :
Morpho
Continuité
Hydrologie

1-2 Zones humides

1-3 Milieu marin

1-4 Animation

1-5 Post sinistre

2: CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1 Actions transversales **Sur contrat**

2.2 Zones Humides CLES

AAP

Territoires engagés nature (TEN)

5: BIODIVERSITE

ARB

Trame turquoise

AAP

SAUVONS L'EAU!



11^{ème} programme

- Poursuite des aides à la **restauration hydromorphologique** des cours d'eau, à la restauration de la **continuité** et à la préservation/restauration des **zones humides**
Taux d'aide de 50 à 70%
- + Appel à projets **Zones humides clés pour le bon état et le changement climatique** (en projet pour lancement janvier 2020)
- + Ouverture des aides à la **biodiversité terrestre** : **la trame turquoise**



1.1 Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques

Agir sur la morphologie
Agir sur l'hydrologie

- Eligible

- **Etudes intégrées** : études EBF, stratégie foncière... **Jusqu'à 70%**

- **Etudes préalables**

- **Travaux** + ingénierie, maîtrise foncière, travaux connexes, suivis efficacité milieux, entretien post-travaux

Jusqu'à 50% / enjeu milieu

- **Mise en œuvre plans d'action EEE + entretien végétation** **Jusqu'à 30%**

- Conditions d'intervention

- **Mesure PDM** sur la MDO (sauf pour études, EEE et entretien)

- **Approche globale BV**

- **Entretien** : programme pluri-annuel de gestion BV/engagement opération prioritaire

- **Hydrologie** : au-delà du réglementaire





1-
CONTRIBUER
A LA MISE EN
ŒUVRE DES
SDAGE ET DE
LEURS PDM

1.1 Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques

Agir sur la continuité écologique

Ouvrages en tronçon classé **Liste 2** ou **ZAP** (PLAGEPOMI)
ou en zone de présence **apron** ou concernés par une **mesure PDM** continuité ou morphologie (cf PAOT)

Autres
ouvrages
: non
éligibles

**→PRIORITE aux ouvrages identifiés dans la liste
prioritaire de bassin**

**Etudes
préalables**

→ 70% si
effacement
étudié

Travaux

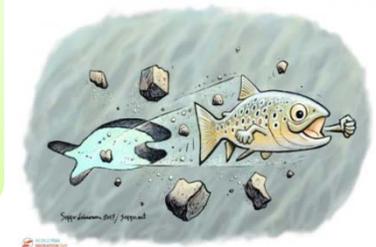
+ maîtrise foncière, mesures
connexes d'accompagnement,
suivis, communication liée à
l'opération

→70%
voire
100%
pour
effacer /
araser

→50% pour
dispositif de
franchissement

**Suivis et
études
stratégiques**
PLAGEPOMI ou
Plan National
apron

→
50%



**Activités économiques avec
usage de l'ouvrage :**
- Taux encadré : 40%-50%
selon taille entreprise





1-
CONTRIBUER
A LA MISE EN
ŒUVRE DES
SDAGE ET DE
LEURS PDM

1.2 Préservation et restauration du fonctionnement des zones humides

Zones humides **dégradées ou menacées**

- **Etudes intégrées :**

- PGSZH, EBF, stratégie foncières, plans de gestion

- **Maîtrise foncière**

jusqu'à 70%

- **Etudes préalables**

- **Travaux** + ingénierie, travaux connexes, suivis
efficacité milieux, entretien post-travaux

jusqu'à 50%





1-
CONTRIBUER
A LA MISE EN
ŒUVRE DES
SDAGE ET DE
LEURS PDM



1.3 La restauration des milieux marins

- **Eligible**

- Schémas territoriaux de restauration écologique (**STERE**)

jusqu'à 70%

- Réduction pression **mouillage** / herbiers
études, travaux, études post-travaux
- Restauration écologique petits fonds côtiers
études, travaux, études post-travaux

jusqu'à 70%
sur
secteurs prioritaires et
STERE
(**50%** sinon)

- **Conditions d'intervention**

- Réduction pression mouillage : démontrer **gain environnemental**,
moyens pour éviter **report de pression**, **bilan** utilisation mouillage et
efficacité écologique



2.1 – Actions transversales

2.2 - Restauration et préservation des zones humides majeures pour le CC

- **Actions transversales**

- Travaux visant la restauration optimale du fonctionnement des milieux
jusqu'à 70%
 - A minima **2 compartiments** de l'hydrosystème
- Conditions d'intervention : **Mesure PDM** + **contrat** + **suivi milieux**

Critères de définition des actions transversales

action transversale doit comprendre **une composante cours d'eau et/ou lagunes** et améliorer la **connexion de ce milieu aquatique** avec **au minimum un autre compartiment** de l'hydrosystème (masse d'eaux souterraines, zone humide, lac, mer) 

- Opération de **restauration morpho** de niveau d'ambitions R2/R3 pouvant intégrer resto de l'EBF ZH

➤ *Opérations de restauration de l'EBF et de suppression de contraintes latérales*

➤ *Reméandrage avec amplitude et mobilité*

➤ *Restauration d'annexes aquatiques et de zones humides*

Linéaire

- > 1 km
- > 2 kms pour les très grands cours (Isère, Drac, Durance, Saône, Doubs, Aude, Rhône)

Emprise latérale

- Si données dispos : **restaurer l'EBF nécessaire** (cours d'eau) Ou à défaut borne min du niveau R2 soit **2L**
- exception pour le **milieu urbain**
 - ✓ améliorer autre compartiment que le cours d'eau, dépasser niveau R1

Fréquence de connexion hydro compartiments

- Viser connexion pour des crues fréquentes



2:
**ACCOMPAGNER
 L'ADAPTATION
 DES
 TERRITOIRES
 FACE AU
 CHANGEMENT
 CLIMATIQUE**

Fiche 3 : Restauration de l'Eau Morte dans la plaine de Mercier, Reconnexion fonctionnelle de l'Eau Morte au marais du Giez (Haute-Savoie) - CC des sources du Lac d'Annecy

Les gains

Compartiments hydrosystème	Emprise latérale	Linéaire restauré	Surface	Suivi	Autres bénéfices pour le territoire
Morphologie	Rétablir un lit de 15 m à 35 m	2,5 km de linéaire restauré. Volume de terrassement en déblai de 10 800 m3 en aval + 20 800 m3 en amont Reconstitution ripisylve	11.6 ha acquis Végétalisation berges et risbermes sur 7 300 m ² en aval + 8 080 m ² en amont	Mise en place de 3 échelles de surveillance des niveaux d'engravement Suivi morphologique (orthophoto, vidéo, levés topo)	Rétablissement des continuités : transit sédimentaire, continuité biologique et écologique Atténuation des crues
Zones humides		Evacuation des matériaux excédentaires 13 000 m3 faisant bouchon entre marais et aval CE sur 1,5 km pour permettre un soutien de l'étiage de l'Eau Morte par le marais	Sur 78 ha : conventions avec les propriétaires sensibilisés au projet, pas besoin d'acquisition	Marais du Giez à fort enjeu patrimonial. Suivi spécifique faune-flore : semi de points, photo-interprétation mares, ripisylve, amphibiens, reptiles.	
Relations nappes-rivière			?		
Continuité		Linéaire de 5 km réouvert au total : aménagements de 2 seuils en 2015 (Carrier et Maladière) + 7 ouvrages en 2018 (arasement ou suppression).	Acquisition 0.3 ha	Suivi piscicole : mise en place des fourreaux permettant l'instrumentation du suivi piscicole RFID par la Fédération de Pêche	



2.1 – Actions transversales

2.2 - Restauration et préservation des zones humides majeures pour le CC

- **Actions transversales**

- Travaux visant la restauration optimale du fonctionnement des milieux **jusqu'à 70%**

→ A minima **2 compartiments** de l'hydrosystème

- Conditions d'intervention : Mesure PDM + contrat + suivi milieux

- **Restauration et préservation des ZH clé (*)**

pour le CC

AAP

(*) identifiées dans PGSZH

- Restauration ZH clé dégradées **jusqu'à 70%**
- Maîtrise foncière ZH clé préservées **jusqu'à 50%**



Le Drac incisé avant travaux



Le Drac en tresses, état de référence



11^{ème} programme

- Poursuite des aides à la **restauration hydromorphologique** des cours d'eau, à la restauration de la **continuité** et à la préservation/restauration des **zones humides**
Taux d'aide de 50 à 70%
- + Appel à projets **Zones humides clés pour le bon état et le changement climatique** (en projet pour lancement janvier 2020)
- + Ouverture des aides à la **biodiversité terrestre** : **la trame turquoise**



Une ambition renforcée pour la reconquête de la biodiversité

Une nouvelle approche et de nouveaux outils



Une extension des compétences de l'Agence de l'Eau depuis 2016

- Lancement d'appels à projets / initiatives à partir de fin 2016 dans les 6 agences de l'eau



Chantiers participatifs pour la biodiversité
10 octobre 2017 / 10 janvier 2018



- En Rhône Méditerranée Corse, 2 « Initiatives biodiversité » en 2016-2017 et 2018
- Bilan de ces 2 initiatives : **104 projets financés - 8,5 M€ d'aide**



La Trame Turquoise

- Concept technique développé par l'agence RMC et mis en œuvre à partir de 2018
- Définition : Espace fonctionnel nécessaire à la bonne expression de la biodiversité aquatique et humide

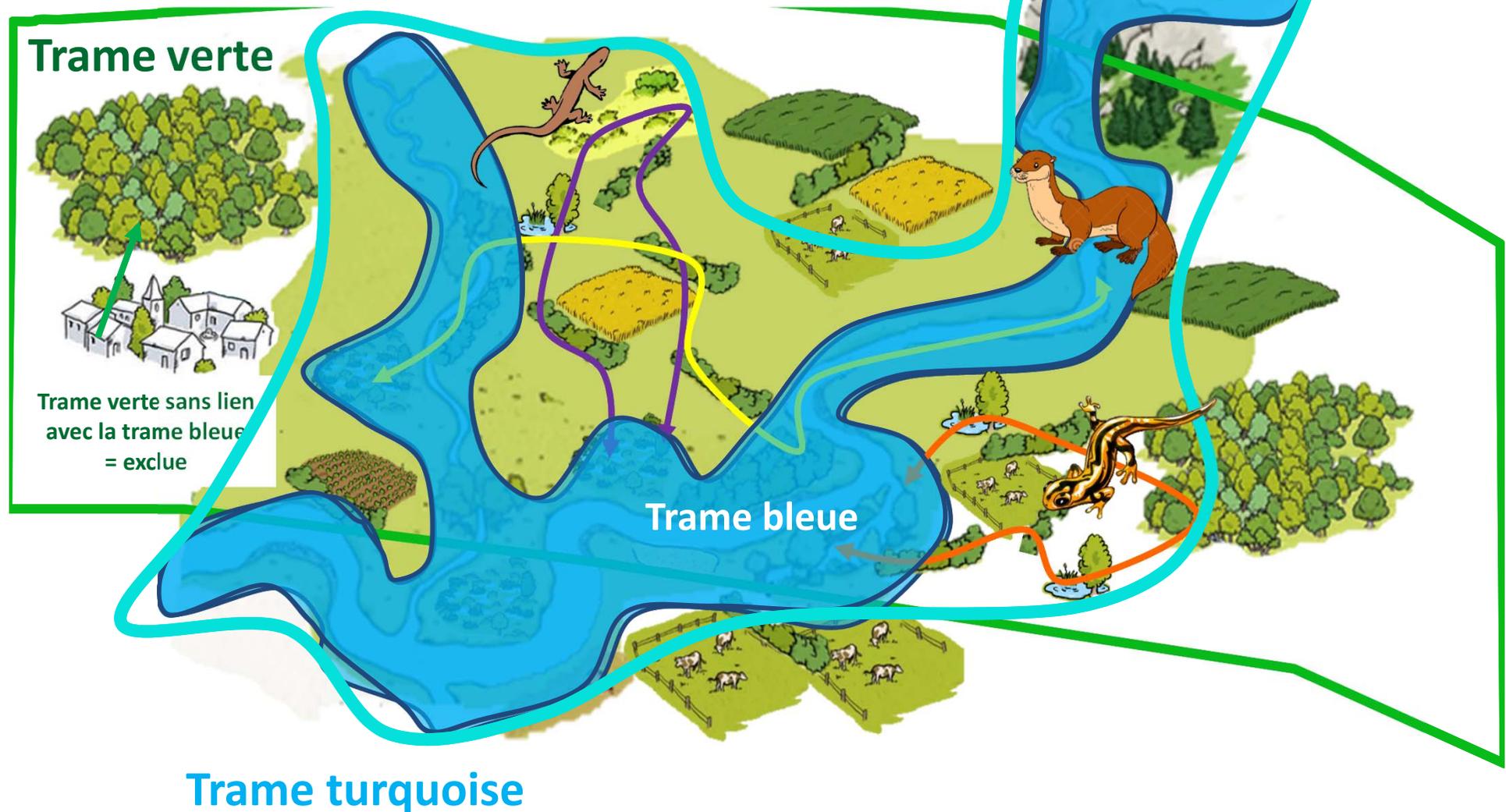


La Trame Turquoise

Echelle du sous bassin versant

Fonctions écologiques :

- Rôle dans le cycle de vie d'espèces-cibles (déplacement, reproduction, alimentation)
- Corridor écologique entre grands ensembles de zones humides et de cours d'eau





11^{ème} programme 2019-2024 : des appels à projets Eau et Biodiversité



- 1 appel à projets par an
- Objectif : Reconquête de la biodiversité aquatique et humide
- Budget : **55 M € au total pour 6 ans**
- **AAP 2020 : 6 M€** (ambition renforcée proposée au prochain Conseil d'administration)
- Taux d'aide maximal incitatif à **70%**
- Approche transversale et participative : **4 jurys régionaux** (DREAL, OFB, Régions ou Collectivité de Corse , ARB (le cas échéant), Agence + avis des Départements)
- **Calendrier AAP 2020 :**
 - Date d'ouverture : 01/11/2019 - Dépôt d'une demande d'aide jusqu'au 30/04/2020





Bilan et perspectives



- **Un bilan technique et financier positif :**
 - En 2019, **52 projets financés pour 3,34 M € d'aide**
 - Un taux de réussite en forte hausse
- **Perspectives :**
 - Notion de trame turquoise à diffuser
 - Favoriser l'émergence de travaux
 - Gros enjeu de métissage des acteurs de l'eau et de la biodiversité
 - Des partenariats à renforcer (Départements, CEN, Fédérations de pêche, Associations de protection de la nature...)
 - Mobiliser davantage les structures GEMAPI et les intercommunalités
 - Permettre l'émergence de projets en Corse





Exemples de projets « coups de cœur » des jurys régionaux

- **La trame turquoise, une nouvelle composante de la gestion routière pour le département de Vaucluse** – Département de Vaucluse – CEREMA (84) ;
- **Conservation des ruisselets de tête de bassin versant et du piémont pyrénéen. Conservation et porter à connaissance du Calotriton des Pyrénées à l'Est de la chaîne pyrénéenne** – Aude Claire - Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) – Fédération des réserves catalanes (09, 11, 66) ;
- **Observatoire et plan de gestion des écrevisses à pieds blancs** – Syndicat des 3 rivières (07) ;
- **Action en faveur de deux espèces d'amphibiens, inféodées à la trame turquoise, au sein du bassin versant de la Grozonne** – Fédération des Chasseurs du Jura (39).





Des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

- **Plan Biodiversité 2018** : Financement de 150 M€ par les agences de l'eau (11e programme d'intervention) : **30 M€ en Rhône Méditerranée Corse**
Régime d'aide d'Etat en cours de notification à la Commission européenne
- **Objectif** : participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité en mettant en place, sur des territoires volontaires, des **paiements pour services environnementaux** à destination des agriculteurs
- **Comment ?** En favorisant des **pratiques agricoles avec peu d'intrants et en recréant des infrastructures agro-écologiques**
- **Projet de lancement d'un Appel à Initiatives (AAI) en novembre 2019**
- **Montage du projet territorial** : taux d'aide de **70%** pour les collectivités porteuses
- Les paiements pour services environnementaux attribués aux agriculteurs seront financés à **100%** par l'agence de l'eau.



